

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	61
Procurations	11
Votants	72

DELIBERATION N°3-141223**Objet : Autorisation d'engagement de crédits budgétaires – Budget SPIC
'Périgord Noir Environnement'**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 07 décembre 2023*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC		
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Marie-Laure FERBER	
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	Laurent LACOMBE
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	Guy PRIESTER
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Fabrice LEFEVRE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC		
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Damien BARD	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Eric HAUTESSERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL		
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
LA ROQUE GAGEAC		
MARCILLAC ST QUENTIN		
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	Isabelle MONTGERMONT
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

Mme Carole HENRY (*Saint-Pompon*), M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*), Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*), Mme Jocelyne TIREL-LALAUDE (*Grolejac*), M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*), Mme Elisa COUSIN (*Aubas*).

Procurations :

M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) ;
Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) donne procuration à M. Christian SESTARET (*Vézac*) ;
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*) ;
Mme Martine CONSTANT (*Cénac-et-St Julien*) donne procuration à M. Philippe BOISSON (*Cénac-et-St Julien*) ;
Mme Séverine RAMOS (*Bouzac*) donne procuration à Mme Odile LESCURE (*Bouzac*) ;
M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) ;
M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*) ;
M. Christian GARRIGOU (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) donne procuration à M. Damien BARD (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) ;
Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*) donne procuration à M. Damien BARD (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) ;
M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Dans le respect de l'article L1612-1 du CGCT relatif aux recouvrements des recettes, à l'engagement et au mandatement des dépenses pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif,

Et afin d'exécuter les engagements et délibérations prises,

Le Président demande au Comité Syndical de définir les crédits qui pourront être engagés, liquidés et mandatés, sur le budget SPIC « Périgord Noir Environnement », préalablement au vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 11/12/2023,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement *dans la limite maximum des montants indiqués ci-dessous* :

* Compte 2313 : Plateforme des boues : Réhabilitation du local administratif.... 6 249.18€

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget général sur l'exercice 2023 et, pour la part engagée et non consommée en 2023, seront reportés au budget 2024 dans le respect de la nomenclature M4.

AR Prefecture

024-252402284-20231214-D03_141223-DE
Reçu le 22/12/2023

- **Autorise** par ailleurs, le Président à engager avant le vote du budget primitif 2024 les autres dépenses d'investissement (non identifiées à ce jour) dans la limite de 25% des dépenses réalisées en 2023.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 14 décembre 2023.



S.I.C.T.O.M. du PÉRIGORD NCR
LABORNE 120
Jérôme PEYRAT
Président